

26 PROMOTION

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 Euros**

**Siège social :
122 rue du Commandant Rolland
Le Villandry 1
13008 MARSEILLE**

RCS MARSEILLE 939 181 418

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 MAI 2026 STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Les actionnaires de la SAS 26 PROMOTION, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros dont le siège social est situé 122 rue du Commandant Rolland, le Villandry 1 13008 MARSEILLE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le n°939 181 418, se sont réunis audit siège le onze mai deux-mille-vingt-six à dix-huit heures sur la convocation qui leur a été adressée individuellement par lettre simple conformément à l'article 14.3 des statuts.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Henri SALLE, président.

La Président constate que sont présents :

- | | |
|---|---------------|
| - La société FONCIÈRE KENNEDY, à concurrence de | 5 000 actions |
| - La société KARMA PROJECT, à concurrence de | 5 000 actions |

Le Président déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les actionnaires peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- la copie des lettres de convocation,
- le rapport de gestion de la présidence sur l'exercice écoulé,
- le rapport de la présidence sur les conventions visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée.

Le Président indique que ces documents ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

1

phs

SV

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion de la présidence sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- approbation de ces comptes et quitus à la présidence de sa gestion,
- affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- approbation des conventions visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- approbation de la rémunération du président et des directeurs généraux au titre de l'exercice 2024/2025.

Puis il donne lecture des rapports de la présidence et ouvre les débats.

Personne ne désirant prendre la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'Assemblée Générale déclare les approuver et donne au Président quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit un bénéfice de 496 425 euros de la manière suivante :

- réserve légale : 100 euros
- report à nouveau créditeur : 496 325 euros

Comme il s'agit d'un premier exercice d'activité, après cette affectation, la réserve légale s'élèvera à 100 euros (son maximum légal) et le report à nouveau créditeur s'élèvera à 496 325 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prend acte du fait qu'aucune convention visée par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales n'a été conclue entre la société et son Président ou ses actionnaires au cours de ce premier exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve la rémunération nette de Monsieur Pierre-Henri SALLE, président, au titre de l'exercice 2024/2025, soit 0 euro, la rémunération de Madame Caroline PECOSTE, directrice générale du 13 décembre 2024 au 30 septembre 2025, soit 0 euro, et celle de la société KARMA PROJECT, représentée par Monsieur Simon VANDENDRIESSCHE, directrice générale du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2025, soit 0 euro.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par la présidence et les actionnaires présents dont les noms suivent :

La SAS FONCIÈRE KENNEDY

Représentée par son président M. Pierre-Henri SALLE
Actionnaire,



La SARL KARMA PROJECT

Représentée par son gérant M. Simon VANDENDRIESSCHE
Actionnaire.

Simon VANDENDRIESSCHE

26 PROMOTION

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 Euros**

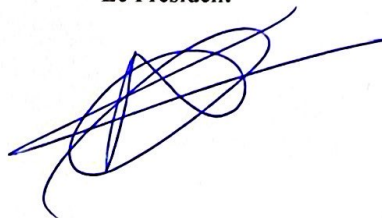
**Siège social :
122 rue du Commandant Rolland
Le Villedry 1
13008 MARSEILLE**

RCS MARSEILLE 939 181 418

Bilan, Compte de résultat et annexe légale de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Pour copie certifiée conforme

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Désignation de l'entreprise Société 26 PROMOTIONNéant ☐ *Adresse de l'entreprise rue du Commandant Rolland13008 MARSEILLENuméro SIRET * 9 3 9 1 8 1 4 1 8 0 0 0 1 2Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 3 Durée de l'exercice précédent * 0EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT
ACTIF IMMOBILISE
STOCKS
ACTIF CIRCULANT
CAPITAUX PROPRES
DETTES (4)
RENOVOIS

							Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 5				Exercice N-1 clos le 0 0 0 0 0			
ACTIF							Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012									
		Autres *	014		016									
	Immobilisations corporelles *		028		030									
	Immobilisations financières * (1)		040		042									
	Total I (5)		044		048									
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	18 870	052				18 870					
	Marchandises *		060	40 000	062				40 000					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	10 762	070				10 762					
		Autres * (3)	072	132 757	074				132 757					
	Charges constatées d'avance *		092		094									
	Valeurs mobilières de placement		080		082									
	Disponibilités		084	549 118	086				549 118					
	Total II		096	751 507	098				751 507					
	Total général (I+II)		110	751 507	112				751 507					
PASSIF							Exercice N NET 1				Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120			1 000				
	Ecart de réévaluation						124							
	Réserve légale						126							
	Réserves réglementées*						130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131			132						
	Report à nouveau						134							
	Résultat de l'exercice						136			496 425				
	Subventions d'investissement						137							
	Provisions réglementées						140							
	Total I						142			497 425				
	Provisions pour risques et charges						Total II	154						
	Emprunts et dettes assimilées						156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164							
	Fournisseurs et comptes rattachés						166			28 598				
DETTES (4)	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)				169		2 377	172			136 902			
	Comptes courants d'associés						173			80 823				
	Autres dettes						175			7 759				
	Produits constatés d'avance						174							
	Total III						176			254 082				
	Total général (I + II + III)						180			751 507				
RENOVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an			195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *			182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *			184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise Société 26 PROMOTION**A - RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 2 5 JNéant | *
Exercice N-1 clos le
0 0 0 0 0

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Régularisations

Déductions

Déficits

Désignation de l'entreprise Société 26 PROMOTION										Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 5 J					Exercice N-1 clos le 10 0 0 0 0 0					Néant 1 *						
A - RÉSULTAT COMPTABLE																										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires			209			210					2 574 031											
	Production vendue	{	biens				215			214																
			services *				217			218					9 139											
	Production stockée *			(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222																
	Production immobilisée *									224																
	Subventions d'exploitation reçues									226																
	Autres produits									230					1											
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									232					2 583 171											
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234					1 919 691											
	Variation de stock (marchandises) *									236					(40 000)											
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238																
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240					(18 870)											
	Autres charges externes * :			(dont crédit bail : mobilier - immobilier)						242					66 397											
	Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243			244																
	Rémunérations du personnel *									250																
	Cotisations sociales			(dont cotisations personnelles de l'exploitant)			380			252																
	Dotations aux amortissements *			(dont amortissement du fonds de commerce)			255			254																
	Dotations aux dépréciations									256																
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259			262					3												
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260																				
Total des charges d'exploitation (II)									264					1 927 221												
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270					655 950											
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers						(III)			280																
	Produits exceptionnels						(IV)			290																
	Charges financières						(V)			294					0											
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347			300																	
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348			(VI)																	
	Impôts sur les bénéfices *						(VII)			306					159 525											
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310					496 425											
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							312					496 425					314						
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316																
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318																
	Provisions non déductibles *									322																
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324					159 525											
	Divers*, dont intérêts excédentaires des époux et associés			247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*			248			330													
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						(Part de loyers dispensés de réintégration)			249			251													
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998																
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999																
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														997											
	Déductions	Entreprise nouvelles (44 septies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de reconstruction de la défense (44 bisdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138									342								
(IRFO) France Ruralité (Revalorisation art 44 quinquies A)		181	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 bisdecies)	991																				
Dont ZFA NG (44 quaterdecies)		345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser (RUR) (art 44 septdecies)	992									350									
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993																				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352					655 950					354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)									356																
	Déficits antérieurs reportables : *			dont imputés sur le résultat :																360						
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370					655 950					372	

26 PROMOTION

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 Euros**

**Siège social :
122 rue du Commandant Rolland
Le Villandry 1
13008 MARSEILLE**

RCS MARSEILLE 939 181 418

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES
(Code de commerce : article 9 et 11
Décret N° 83.1020 du 29 Novembre 1983)

Les Conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendances des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le bilan de l'exercice présente un total de 751 507 Euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 2 583 171 euros et un total de charges de 2 086 746 Euros, dégageant ainsi un résultat de 496 425 Euros.

L'exercice considéré débute le 13/12/2024 et finit le 31/12/2025.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue

- matériel et outillage industriels 05 ans
- agencements divers 10 ans
- matériel de bureau 05 ans
- matériel de transport 05 ans

- Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

- Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Provisions réglementées

Il n'y a pas d'amortissements dérogatoires. Les amortissements linéaires et dégressifs sont pratiqués conformément aux possibilités fiscales considérées comme économiquement justifiées.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société 26 PROMOTIONNéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Montant de la TVA collectée	374	2 377
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	905
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690		Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		Revenu brut social (si le montant est positif)	693	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

26 PROMOTION

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 Euros**

**Siège social :
122 rue du Commandant Rolland
Le Villedry 1
13008 MARSEILLE**

RCS MARSEILLE 939 181 418

RAPPORT DE GESTION DE LA PRÉSIDENTE SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Monsieur les Actionnaires,

Vous êtes réunis en Assemblée Générale ordinaire le 11 mai 2026 afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux dispositions statutaires de la Société 26 PROMOTION, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et vous rendre compte de l'activité de la société pendant ledit exercice.

Pour votre information il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe des comptes annuels,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi sur les sociétés commerciales (loi du 24 juillet 1966).

Le compte de résultat fait apparaître un résultat net comptable bénéficiaire de 496 425 Euros après déduction des amortissements et provisions réglementaires justifiées.

1/ RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ANALYSE DES PRODUITS D'EXPLOITATION

Nature des produits	Chiffres de l'exercice clos le 31/12/2025 (en Euros)
Ventes de marchandises	2 574 031
Production vendue de services	9 139
Production stockée	0
Subventions reçues	0
Autres produits d'exploitation	1
Total produits d'exploitation	2 583 171

Il est à observer que les produits d'exploitation relatifs à l'exercice 2026 devraient être sensiblement en hausse par rapport à ceux de l'exercice 2024/2025.

ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION

Nature des charges	Chiffres de l'exercice clos le 31/12/2025 (en Euros)
Achats de marchandises (nets de leur variation de stock)	1 879 691
Achats de matières premières et autres approvisionnements (nets de leur variation de stock)	-18 870
Autres achats et charges externes	66 397
Impôts, taxes et versements assimilés	0
Rémunérations du personnel	0
Charges sociales	0
Dotations aux amortissements	0
Dotation aux provisions	0
Autres charges d'exploitation	3
Total charges d'exploitation	1 927 221

Les charges d'exploitation devraient connaître une augmentation au cours de l'exercice 2026.

ANALYSE DES RESULTATS

Nature du résultat	Chiffres de l'exercice clos le 31/12/2025 (en Euros)
Résultat d'exploitation	655 950
Résultat courant avant impôts	655 950
Résultat net comptable	496 425

La variation des résultats devrait être sensiblement orientée à la hausse à la fin de l'exercice 2026.

DEPENSES ET CHARGES SOMPTUAIRES (ART.39-4)

Au regard des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice ne comportent pas de dépenses et charges somptuaires visées par l'article 39-4 du même Code.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.

Aucune activité en matière de recherche et de développement n'a eu lieu au cours de l'exercice.

2/ CONVENTIONS VISEES PAR L'ART 50 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES (loi du 24 juillet 1966)

Aucune convention de ce type n'a été conclue entre la société et son gérant ou ses actionnaires au cours de ce premier exercice clos le 31 décembre 2025.

3/ AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat net comptable de l'exercice, soit un bénéfice de 496 425 euros de la manière suivante :

- réserve légale : 100 euros
- report à nouveau créateur : 496 325 euros

Comme il s'agit d'un premier exercice d'activité, après cette affectation, la réserve légale s'élèvera à 100 euros (son maximum légal) et le report à nouveau créateur s'élèvera à 496 325 euros.

4/ RESOLUTIONS PARTICULIERES

Nous vous proposons d'approuver la rémunération nette de Monsieur Pierre-Henri SALLE, président, au titre de l'exercice 2025, soit 0 euro, la rémunération de Madame Caroline PECOSTE, directrice générale du 13 décembre 2024 au 30 septembre 2025, soit 0 euro, et celle de la société KARMA PROJECT, représentée par Monsieur Simon VANDENDRIESSCHE, directrice générale du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2025, soit 0 euro.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

À Marseille,
Le 24 avril 2026

Le président
M. Pierre-Henri SALLE

